

**Secrétariat Général**

Délégation Générale aux Relations Internationales

**2022 DGRI 5** Convention de co-organisation avec l'association Lucas DOLEGA pour l'organisation de l'événement "Cérémonie de remise du Prix photographique Lucas DOLEGA - 11ème édition".

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris est partenaire du Prix photographique international Lucas DOLEGA depuis sa création en 2012 faisant suite au décès du photjournaliste franco-allemand survenu de 17 janvier 2011, au début de la révolution tunisienne.

Organisé par l'association Lucas DOLEGA, le prix éponyme est ouvert à tous les photojournalistes professionnels indépendants, pour soutenir et accompagner leur travail exercé dans des zones à risques. Il récompense un photographe qui, par son engagement personnel et la qualité de son travail, aura su témoigner de son attachement à la liberté de l'information.

Comme chaque année, la cérémonie de remise de prix sera organisée dans les salons de l'Hôtel de Ville avec la contribution de l'association Lucas DOLEGA. Elle aura lieu pour cette 11<sup>ème</sup> édition le 11 mars 2022.

Compte tenu de la politique parisienne de soutien aux droits humains et plus particulièrement en faveur de la liberté de la presse et de la protection des journalistes, la co-organisation de cet événement par la Ville de Paris comporte un intérêt public local.

Afin de soutenir l'association Lucas DOLEGA, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer la convention de partenariat qui définit les modalités d'organisation de l'événement « Cérémonie de remise du Prix photographique Lucas DOLEGA - 11ème édition ».

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris